Opération Marché/Beaux-Arts - Acquisition à la SEDD d'un lot de volumes

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Pour finaliser le dossier foncier du Complexe Marché/Beaux-Arts, notamment la répartition des surfaces des lots aux différents propriétaires dans les espaces supérieurs du bâtiment et dans l'objectif de préparer la clôture de l'opération, il a été convenu que la SEDD vende à la Ville de Besançon le lot de volumes numéro 19 d'une surface de 2 m² correspondant à l'emprise au sol d'une issue de secours située dans les combles du Complexe Marché Beaux-Arts.

Cette acquisition est réalisée à l'euro symbolique, les frais d'acte incombant à la commune.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 1 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.